



RÈGLEMENT DES RANDOS des TERROIRS

Dimanche 28 juin 2026

Article 1 - Présentation de l'événement

L'évènement "Randos des Terroirs" se déroulera le **dimanche 28 juin 2026** sur plusieurs territoires distincts en Seine-et-Marne. Organisé par Seine-et-Marne Attractivité et le CODERANDO 77 en partenariat avec les Offices de Tourisme des territoires concernés, cet événement permettra de découvrir les richesses gastronomiques locales.

8 Offices de Tourisme partenaires :

- Office de Tourisme de Coulommiers Pays de Brie
- Office de Tourisme Gâtinais Val De Loing
- Office de Tourisme du Grand Roissy
- Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- Office de Tourisme de Meaux Marne Ourcq
- Office de Tourisme 2 Morin Destination Nature
- Office De Tourisme Paris Vallée De La Marne
- Provins Tourisme, entre Bassée, Montois et Provinois

Seine-et-Marne Attractivité :

- Territoire du Pays de Fontainebleau

L'objectif principal de cette manifestation est de mettre en lumière le savoir-faire exceptionnel des producteurs locaux, de valoriser les produits du terroir Seine-et-Marnais, et de promouvoir la randonnée. Chaque randonnée sera ponctuée de pauses dégustations, offrant aux participants l'opportunité de goûter, découvrir et acheter des produits locaux Seine-et-Marnais.

Il est essentiel de souligner l'importance d'aller à la rencontre des producteurs pour découvrir des saveurs authentiques. Cela permet non seulement de soutenir l'économie locale, de favoriser les circuits courts, mais aussi de créer un lien direct avec les producteurs passionnés, qui feront vivre une expérience gustative et découvrir les trésors de notre terroir.

Article 2 - Conditions et Modalités de participation

- L'événement est ouvert à tout public, adultes et enfants, sans condition spécifique de niveau sportif.
- Le tarif d'inscription est fixé à **10 € par adulte**, la participation est **gratuite pour les moins de 16 ans**.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.
- L'inscription est obligatoire pour participer à l'évènement.
- L'inscription obligatoire doit être réalisée en ligne via notamment le QR code qui renvoie vers les sites des Offices de tourisme, ou à l'Office de tourisme
- L'inscription comprend la participation à la randonnée, l'accès aux dégustations.

Article 3 - Déroulement de la randonnée

- Chaque randonnée, d'une distance **entre 10 et 15 km**, est organisée sous forme de boucle, avec un départ et une arrivée au même endroit.
- Les départs des randonnées seront possibles **entre 9h00 et 9h45** afin d'étaler les flux de participants.
- Chaque participant devra respecter l'itinéraire balisé et suivre les consignes des organisateurs.
- Les pauses dégustations seront des moments de rencontre avec les producteurs.
- Les participants auront la possibilité d'acheter les produits locaux sur place lors des pauses et sur le marché organisé (départ/arrivée).
- Les pauses dégustations ne remplacent pas un repas, les participants sont invités à prévoir leur propre pique-nique s'ils le souhaitent.

Article 4 - Sécurité et responsabilité

- Les participants s'engagent à respecter le code de la route, les consignes de sécurité et de bonnes conduites.
- A suivre le parcours balisé et ne pas s'en écarter.
- Tout marcheur derrière les serre-files ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- L'organisation recommande fortement de porter une tenue adaptée à la randonnée (chaussures adaptées...), et à la météo et d'apporter de l'eau en quantité suffisante.
- Chaque participant doit s'assurer qu'il est en bonne condition physique pour effectuer la randonnée.
- Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de respect des lieux visités, notamment les exploitations agricoles et artisanales partenaires de la randonnée, les chiens ne sont pas autorisés, même tenus en laisse, sur l'ensemble du parcours. Cette mesure est indispensable pour préserver les normes d'hygiène autour des produits alimentaires exposés par les producteurs.
- L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incidents, d'accident, de blessure ou de perte d'effets personnels durant la randonnée.

Article 5 - Respect de l'environnement

- Chaque participant s'engage à respecter la nature et l'environnement traversés (chartre du randonneur)
- Il est interdit de jeter des déchets sur les circuits. Des points de collecte seront prévus aux pauses gourmandes et à l'arrivée.
- Le respect des sites naturels et agricoles visités est une priorité.

Article 6- Annulation et modification de l'événement

- En cas de conditions météorologiques défavorables (vigilance orange / rouge uniquement) ou de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement.
- Aucune annulation ne sera acceptée après l'inscription.
- Aucune indemnité (remboursement) ne sera accordée en cas d'annulation pour force majeure.

Article 7 - Droit à l'image

- En participant à l'événement, chaque randonneur autorise l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises pendant la manifestation à des fins de communication.
- En cas de refus, les participants devront le signaler par écrit avant le jour de l'événement.

Article 8 - Acceptation du règlement

- En s'inscrivant à l'événement, chaque participant accepte le présent règlement dans son intégralité.